

Recrutement à compter du 02 septembre 2026

Date limite de candidature 1er août 2026

Conditions d'exercice :

Lieu d'affectation : Ecole de Saint-Jouvent

Temps de travail : 8h / mercredi de 11h à 19h en période scolaire uniquement

Recrutement en CDD : 1 CDD pour chaque période scolaire

Rémunération : SMIC + indemnité de congés payés + indemnité de précarité

Descriptif de l'emploi :

Dans le cadre de son Accueil de Loisirs, la Communauté de Communes ELAN recherche des animateurs(trices) pour compléter son équipe sur le site de Saint-Jouvent.

Sous l'autorité du directeur adjoint de l'accueil de loisirs, vous serez amené(e) à :

- Assurer l'accueil des enfants de 3 à 12 ans
- Assurer le repas
- Mettre en œuvre des activités/animations adaptées aux publics dont vous aurez la charge
- Mettre en œuvre le projet pédagogique
- Participer activement aux réunions de préparation et bilan
- Participer à l'accueil des parents et enfants
- Veiller à la sécurité affective et physique des enfants

Profil recherché :

- Titulaire du BAFA et/ou équivalences souhaité
- Première expérience en animation ou auprès d'enfants souhaitée
- Connaissance des capacités, besoins et rythmes des enfants âgés de 3 à 11 ans
- Connaissance du cadre réglementaire général des ACM

Qualités requises :

- autonomie, rigueur, adaptabilité, réactivité
- sens du service public,
- être à l'écoute du public et de ses collègues,
- capacité d'adaptation,
- très bon relationnel
- respect du cadre hiérarchique

Pour postuler :

Adresser **CV et LETTRE de motivation** à l'attention de

Monsieur le Président de la Communauté de Communes ELAN

Soit par mail : recrutement@elan87.fr

Soit par courrier : 13 rue Gay-Lussac 87240 AMBAZAC

Renseignements sur poste : M GUY (directeur adjoint) / 07.86.76.89.05.

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.